



RAPPORT D'AUDIT LABEL V

LA VALENTINE - MARSEILLE



Date d'audit : 02/09/2011

Auditeur : Stéphane ANELLI

ECOCERT Environnement
36 bvd Bastille, 75012 PARIS



Label V

Le label V certifie une pratique sociale, écologique, architecturale et paysagère d'un centre commercial responsable, solidaire de sa région et de sa communauté. Il a été conçu et développé avec les parties prenantes des centres commerciaux.

Le référentiel est constitué d'une liste de 96 critères qui dressent le profil d'un mieux disant écologique, paysager et social des centres commerciaux. Ces 96 critères sont regroupés en 3 axes principaux : l'intégration architecturale et paysagère, le lien social et l'impact sur l'environnement. Chaque axe de travail se subdivise en thèmes et en sous-thèmes.

Chaque sous-thème est évalué selon des critères répondant à l'orthodoxie des normes de certification : précis, objectifs et mesurables par les auditeurs d'ECOCERT.

RESULTATS

Le centre de La Valentine obtient une note de **73 points**.

POINTS FORTS

AXE 1 : INTEGRATION URBAINE, PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

T1. ACCES AU CENTRE COMMERCIAL

ST 2 : Desserte du centre par les transports en commun

Trois lignes de bus desservent le centre commercial.

ST 4 : Véhicules électriques

4 stations de recharge sont à disposition sur le centre commercial.



T2. INTEGRATION ARCHITECTURALE

ST 7 & 8 : Intégration du site & Qualité architecturale

Les séquences d'accueil du site reprennent le travail des planches d'inspiration locale.





AXE 2 : RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

T4. ECOUTE SOCIALE

ST 13 : Ecoute consommateurs et usagers

La Valentine a mis en place l'ensemble des actions attendues en terme d'écoute des consommateurs et usagers et dispose de bons résultats au baromètre satisfaction client. La page facebook semble également très dynamique.



T5. COHESION SOCIALE

ST 17 : Vie sociale et associative

Le centre est particulièrement dynamique dans sa politique de partenariats avec les associations locales : Partenariat avec le Club d'escrime local, accueil des Marins-Pompiers de Marseille, organisation de la fête des voisins (environ 100 à 150 personnes), partenariat avec l'OM, concours de pétanque en collaboration avec des enseignes, journées dédiées avec le club rugby de Toulon et l'OM, etc.

Le centre accueille également les grandes associations nationales : Croix-Rouge Française, Banque Alimentaire, Secours populaire, etc.

T6. COMMUNIQUER & SENSIBILISER

Le centre met à disposition des clients un guide des éco-gestes :



AXE 3 : REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

T9. EAU

ST 25 : Eaux pluviales

Une cuve de 15m³ permet une récupération les eaux de pluie des toitures pour une réutilisation.

ST 26 : Consommation en eau

Le centre dispose d'un certain nombre d'éléments techniques pour suivre les consommations d'eau :

- Dispositifs d'économiseurs d'eau
- Suivi des consommations d'eau mensuel par boutique
- Suivi des consommations et reporting : analyse des écarts

T12. DECHETS

ST 31 : Tri et valorisation des déchets des enseignes

Lors de l'audit, le centre ne disposait pas d'un local technique pleinement opérationnel pour le tri des déchets (encombrement total, inaccessibilité, mauvaise état de propreté,...) ; une remise en état de bon fonctionnement a été effectuée après le passage de l'auditeur.



AVANT AUDIT



APRES ACTIONS CORRECTIVES

T13. ENERGIE

ST 34 & ST35 : Economies d'énergie

Analyse mensuel des consommations énergétiques pour optimisation, avec actions correctives proposées par un prestataire.

ST 37 : Energies renouvelables

La couverture du parking en panneaux photovoltaïques permet de générer une production énergétique de 3200MWh par an ce qui permet de couvrir près de 45% de la consommation du centre.



AXES D'AMELIORATION

AXE 1 : INTEGRATION URBAINE, PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

T1. ACCES AU CENTRE COMMERCIAL

ST 6 Piétons

Les circuits piétons sur le parking ne sont pas protégés.

T3. INTEGRATION PAYSAGERE

Axe d'amélioration : Végétalisation des façades à l'arrière du site.



AXE 2 : RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

T6. PROMOUVOIR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ST 21 : Sensibiliser les commerçants au développement durable

Peu d'actions sont actuellement mises en œuvre pour sensibiliser les enseignes à la démarche développement durable du centre.

AXE 3 : REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

T12. DECHETS

Axe d'amélioration : Propreté des zones de voirie

L'entretien et la vigilance devraient être renforcés au niveau des autres zones de voiries : bien que moins fréquentées par la clientèle, ces zones sont tout de même visibles des clients.



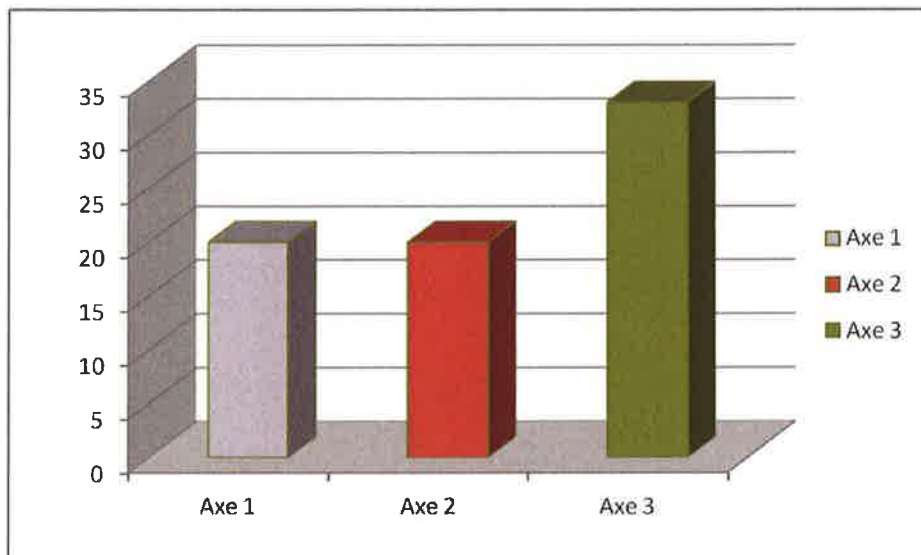
SYNTHESE GRAPHIQUE

Total des points par axe

Axe 1 : 20 points

Axe 2 : 20 points

Axe 3 : 33 points



CONCLUSIONS

Compte tenu des actions correctives apportées rapidement par le centre Valentine, et des points forts constatés, ECOCERT Environnement préconise une labellisation du Centre Mercialys « La Valentine Grand Centre ».

ANNEXE 1 – PERSONNES RENCONTREES

Sebastien DIB – Chargé de mission SUDECO
Gilles COUTENS – Directeur de programme
Bruno MOUTONS – Directeur de centre

ANNEXE 2 – DOCUMENTS COLLECTES

Axe 1 :

- Plan des zones à risques
- Etude RT 2005
- Bilan Carbone du projet
- Plan paysager & EV
- Planche d'inspiration locale
- Plan masse des flux parking intégrant les zones à risques
- Planches des comités design (inspiration locale)
- Le calcul du nombre d'arbres / respect du PLU
- Le contrat d'entretien des espaces verts
- Le plan paysager avec détails des espèces plantées
- Le % de la surface en pleine terre
- Le bilan carbone du chantier
- Le calcul de la RT 2005

Axe 2 :

- Baromètre satisfaction clients
- Sensibilisation DD des enseignes
- Rapport de la Commission Départementale Sécurité

Axe 3 :

- Fiche engrais biologique

AXE 1 : INTEGRATION URBAINE, PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE		20			Commentaires
Thèmes (T) / Sous-Thèmes (ST)	Critères (C)	1 point	2 points	3 points	
T1. ACCES AU CENTRE COMMERCIAL					
ST1 Accès au centre	C1 Existence d'un plan de déplacement (plan masse du site avec indications pour les pistes cyclables, voiries, voies piétonnes) C2 Analyse des risques et identification des zones "no-go" pour les problèmes de sécurité, de fluidité ou de confort pour les usagers C3 Communication et partage du regard avec les acteurs concernés (maire, voisins) à partir la mise en place d'un plan d'action	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Plan de site Étude parking d'identification des parkings Constatation avec la collectivité et les transports en commun pour assurer le respect réglementaire aux lignes existantes
ST2 Desserte du parking par les transports en commun	C4 Présence d'un accès direct à la station de transport en commun C5 Communication et sensibilisation des commerçants de l'existence et l'usage des transports en commun (affichage dans le commerce, panneaux et plan de signalisation) C6 Aménagement d'un accès sécurisé, des itinéraires aux entrées du centre	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	2 accès Communication sur l'existence des transports en commun Accessibilité de circuit piéton protégé
ST3 Vélos	C7 Si existe une piste cyclable permettant d'accéder au centre prolongement de la piste cyclable à l'intérieur de la parcelle C8 Présence de parkings à vélos ou de vélos partagés C9 Présence d'une signalétique spécifique pour les vélos et deux roues	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Absence de pistes cyclables pour accéder au site Présence de parkings à vélos
ST4 Véhicules électriques	C10 Aménagement des stations de recharge pour auto-électrique C11 Présence d'une station de recharge	Présence d'une station de recharge	Présence de 2 stations de recharge	Présence de deux stations ou plus et d'une communication auprès des usagers	Présence de stations de recharge
ST5 Convoiement	C11 Présence de places de parking dédiées au convoiement C12 Lien étroit établi sur site vis-à-vis du Centre C13 Accès de sensibilisation au convoiement	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Présence de places de parking dédiées au convoiement Plan de site sur le site internet
ST6 Piétons	C14 Aménagement des chemins piétons C15 Présence de points de passage piétons permettant aux usagers de traverser le site C16 Présence des points de la place et du centre	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Balisage et point de passage Présence des points de la place et du centre sur le plan Absence de pontons des passages piétons
T2. INTEGRATION ARCHITECTURALE					
ST 7 Intégration du site commercial dans le paysage	C17 Déclinaison d'au moins 20% de la toiture C18 Aménagement paysager des espaces communs extérieurs C19 Absence de clôture autour du site commercial	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Séquence d'accès et aménagement (cf photo)
ST 8 Qualité architecturale	C20 Qualité architecturale des façades et des volumes C21 Qualité architecturale des façades et des volumes C22 Qualité architecturale des façades et des volumes C23 Qualité architecturale des façades et des volumes C24 Qualité architecturale des façades et des volumes C25 Qualité architecturale des façades et des volumes	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Plan paysager Qualité architecturale, végétation sur le site et à l'extérieur Qualité architecturale des autres zones de voirie
ST 9 Matériau de revêtement	C26 Utilisation de matériaux locaux ou naturels C27 Utilisation de matériaux locaux ou naturels C28 Utilisation de matériaux locaux ou naturels	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	
T3. INTEGRATION PAYSAGERE					
ST 10 Aménagement paysager	C29 Planification et réalisation d'un programme de paysage C30 Étude paysagère du projet tenant par un caractère qualitatif C31 Gestion différenciée des zones végétalisées C32 Présence de zones de végétation diversifiées en regard des usages prévus à l'usage C33 Présence de zones paysagères de transition	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de 3 à 4 critères	Prise en compte de 5 critères	Plan de site Absence d'étude d'aménagement paysager, ni d'étude écologique
ST 11 Bâtiment	C34 Placardage d'arbres d'essences locales C35 Arbre "Tree people" C36 Placardage d'arbres d'essences locales	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Dépassement des normes communales Essences locales : palmiers et lauriers
ST 12 Biodiversité	C37 Haies bocagères multi-espèces (au moins 10 espèces locales) C38 Plan de 20% de végétation locale (sauf naturelles) ou acclimatées dans les plantations à l'usage agricole ou à l'usage des usagers C39 Mise en place de haies végétales sur au moins 4% des surfaces C40 Aménagement favorisant la biodiversité (nichoirs à chauves-souris, nichoirs à oiseaux, marais secs, etc.) C41 Création ou entretiens de zones humides	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de 3 à 4 critères	Prise en compte de 5 critères	Végétation locale : palmiers et lauriers Cf Plan paysager

VALENTINE GRAND CENTRE

AXE 2 : RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL				20	Commentaires
Thèmes (T), Sous-Thèmes (ST)	Critères (C)	1 point	2 points	3 points	
T4. ECOUTE SOCIALE					
ST 13 Ecoute consommateurs et usagers	C29 Enquête de satisfaction clients tous les 2 ans. C40 Enquête clients à réitérer sur le site internet du centre commercial. C41 Faire 2 à 7 ans - 1 bilan des demandes des usagers (responsabilité de centre, nature des prestations) et identifier ce que sera mis en place, ou être prouvé les demandes n'a été pris en compte.	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte des trois critères	3 Boîte à idées mise en place dans la galerie et page facebook dédiée. Boîte à idées sur le site internet. Mise en place du baromètre satisfaction client.
T5. COHESION SOCIALE					
ST 14 Assistance aux personnes à mobilité réduite	C42 Audit d'accessibilité C43 Visites adaptées aux PMR C44 Aménagements spécifiques (portes rouvertes, bannière de guidage...)	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte des trois critères	3 Audit d'accessibilité Aménagements spécifiques en cours de mise en œuvre (chaises adaptées, accessibilité au centre...)
ST 15 Faciliter l'emploi	C45 Faire un forum emploi. C46 Page dédiée à l'emploi sur le site internet du centre / et ou zone d'accompagnement dédiée. C47 Au moins une fois par an, proposer des ateliers d'accès à la recherche d'emploi (particulièrement aux entreprises d'insertion, ateliers des CV...)	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Les entreprises n'ont pas réussi à organiser un forum de l'emploi (référé pour 2012 avec le pôle emploi). La rubrique "Emploi" du site internet a été mise à disposition des entreprises intéressées.
ST 16 Orientation des jeunes	C48 Partenariats avec les collèges et lycées pour l'accueil de stagiaires et d'apprentis. C49 Organisation de rencontres avec les professionnels des métiers, ou ateliers (Participer à la semaine de l'orientation, Espace CDI pour les collégiens, Emploi, Espace CDI de ou employeurs institutionnels, Stand Armée, Armée Douanes...) C50 Organisation d'un forum de l'orientation en partenariat le cas échéant avec le maître, les écoles.	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Pas de partenariat avec les lycées/collèges - accueil de stagiaires pour la gestion du centre. Accueil d'une école de formation. Organisation de rencontres avec les professionnels / Forum de l'orientation en relation pour 2012.
ST 17 Vie sociale et associative	C51 Forum associatifs et mise en avant spécifiques d'associations. C52 Sponsoring d'associations locales sportives, culturelles. C53 Lien social du quartier (organiser la fête des voisins sur le Centre).	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Partenariat avec le Club d'escrime local. Accueil des Mères Piqueuses de Menthe. Organisation de la fête des voisins (partenariat avec le pôle emploi). Partenariat avec l'ADM. Carnet de politique en partenariat avec les entreprises Armée Adhésive "Espace" Loupy Tassin, CRM...)
ST 18 Lutte contre l'isolement et renforcement du lien social	C54 Propositions alternatives à la gestion du centre sont confiées à des associations ou associations d'insertion sociale (chômeurs en fin de droit etc). C55 Proposer des solutions aux personnes isolées pour se rendre au centre commercial (ex : boîtes mail de remis, nouvelles modalités d'achat de billets ou de produits par des véhicules...) C56 Mise à disposition d'un espace pour une association de lutte contre l'isolement (présentation de l'association et recherche de bénévoles).	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Droit d'usage en entrée de la galerie pour la collecte de fonds. Accueil d'une association de lutte contre l'isolement malade.
ST 19 Lutte contre la précarité	C57 Lien internet sur le site de Centre avec possibilité de contacts et de dons. C58 Espace mis à disposition pour les associations de lutte contre la précarité. C59 Banque de produits de vêtements. C60 Opérations de collecte alimentaire (Banque Alimentaire, Resto du Centre).	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères ou plus	2 Banque alimentaire en collecte alimentaire. Secours populaire pour la remise de fonds. Absence de banque de collecte des vêtements.
T6. COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE					
ST 20 Communiquer, sensibiliser et promouvoir les actions de développement durable auprès des clients	C61 Affichage général et spécifique sur le développement durable. C62 Informations, interventions sur le site internet du centre. C63 Une journée à thème sur le développement durable (écologie, énergie, biodiversité, nature, climat...) et réaliser la semaine matérielle du DD sur le centre.	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Communication sur l'état de la production photovoltaïque. Participation à la semaine du développement durable. Pas d'information matérielle sur le site internet le jour de l'audit.
ST 21 Sensibiliser les commerçants au développement durable	C64 Election d'un responsable DD auprès des boutiques qui transmettra le contact avec le directeur de centre pour la mise en place d'actions DD ou la sensibilisation des autres commerçants et de leurs employés. C65 Organisation d'une réunion annuelle par le directeur de centre et le responsable DD permettant de faire le point sur les évolutions des conventions, des animations DD réalisées, etc. C66 Organisation d'un challenge auprès des responsables d'entreprise pour développer les commerçants.	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Cours de sensibilisation des usagers sur le site internet.
T7. ACHATS RESPONSABLES					
ST 22 Achats écologiques, éthiques et responsables pour la gestion et l'entretien du centre	C67 Choix environnementaux dans les contrats de sous-traitance. C68 Choix sociaux dans les contrats de sous-traitance. C69 Produits écologiques pour les sous-traitants non certifiés.	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Produits écologiques.
T8. PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE					
ST 23 Sensibiliser et promouvoir les actions de prévention et de sécurité sur les lieux	C70 Contrat des sous-traitants incluant une clause spécifique sur la sécurité des lieux. C71 Moyens humains, matériels de tous et opérationnels de l'entretien et l'entretien interne. C72 Conformité aux recommandations d'amélioration de la visite annuelle sécurité (portiers).	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Plan de prévention pour l'ensemble des contrats de sous-traitance. Débriefing sur site au PC sécurisé. Rapport de visite plénière en marchant à la suite de la commission de sécurité pour l'ouverture de l'audience.
ST 24 Prévention des incendies	C73 Connaissance par le responsable unique de sécurité des PPRE et PPRE et du zonage, système de priorités de gestion de crise. C74 Existence de procédures écrites, analyses de risques, procédures d'urgence et affichage des procédures d'urgence de crise (PC sécurisé). C75 Affichage annuel des risques aux usagers et sensibilisation des usagers aux procédures de sécurité.	Preise en compte d'un critère	Preise en compte de deux critères	Preise en compte de trois critères	3 Procédure sécurité incendie au niveau du PC sécurisé. Réunion trimestrielle avec les responsables sécurité. Sensibilisation annuelle des usagers.

AXE 3 : MAITRISE ET REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						33	Commentaires
Thèmes (T) / Sous-Thèmes (ST)	Critères (C)	1 point	2 points	3 points			
T9. EAU							
ST 25 Gestion des eaux pluviales	C26 Dispositif de récupération des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage C27 Traitement des eaux pluviales par filtres algues C28 Intégration des eaux pluviales de toiture non utilisées sur site	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	2	Optimalité de récupération des eaux pluviales des toitures (zone de 10-20 qui alimente les WC) Usages alternatifs (arrosage) Le mode des eaux pluviales de toiture rejoint sur réseau collectif	
ST 26 Conformation en eau et Economie d'eau potable du réseau	C29 Dépôts d'écoulement d'eau sur parties communes (WC à double commande, viduette de piscine, aire d'attente, locaux techniques...) C30 Complément d'eau par zones de Centre (les minimums d'arrosage) (Système marchande, Parties communes, Magasin, Entrée et sortie...) C31 Pêche des compléments d'eau d'appoint - Analyse des résultats (Avec ou sans traitement de potabilisation chimique)	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	3	Dépôts d'écoulement d'eau (toilettes équipées de double) Sans des consommations d'eau inutile par contact Sans des consommations et reporting - analyse des écarts	
T10. SOLS							
ST 27 Gestion des sols	C32 Maintien des sols couverts par des pelles, du bois broyé ou autres pour maintenir leurs activités biologiques et limiter les érosions C33 50% au minimum de la surface de la parcelle est en pleine terre (avec des aménagements comme des parking arborés, zones d'écarts boisés en cours) C34 Utilisation d'engrais et d'amendements organiques de type compostés et locaux (absorption d'engrais chimique est sans NPK) C35 Utilisation de traitements à base de produits naturels	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	Prise en compte de quatre critères	2	Pâturage - solution en cours de modification Les pratiques agricoles permettent d'obtenir 20% de surfaces en pleine terre - actuellement autour de 12% Développement agricole à prévoir	
T11. NUISANCES ET POLLUTIONS							
ST 28 Nuisances sonores	Nuisances sonores extérieures C36 Mesures acoustiques dans différentes zones et communication des résultats de mesures en bordure normalisée en plus d'actions et recommandations C37 Minimiser la gêne occasionnée aux riverains par les unités de ventilation de grande puissance installées en toiture C38 Minimiser la gêne occasionnée aux riverains par les zones de service (Structure recouvert les toits de finitions ou mise en place de zones à barrière)	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères ou plus	3	Aucun critère atteint	
ST 29 Nuisances lumineuses	Nuisances lumineuses extérieures C39 Prendre en compte les nuisances sonores (niveau des charges) lors des interventions à l'intérieur du centre.	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	2		
ST 30 Pollution et émission de GES (gaz à effet de serre)	C40 Étude de luminosité intérieure et application des recommandations C41 Éclairage des points en circulation C42 Choix de l'éclairage C43 Plan d'action	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	2		
T12. DECHETS							
ST 31 Tri et valorisation des déchets des enseignes	C44 Plateforme de tri sélectif (papier, carton, plastique, verre, déchets ménagers, piles, batteries, déchets électriques et électroniques (DEEE)) La plateforme de tri comporte au moins 3 bornes de tri C45 Organisation des flux de trivalorisation (logistique par compagnie ou inter-enseigne - énergétique par valorisation avec récupération de chaleur, mise en place de recyclage et réemploi et valorisation usages - la récupération de vêtements...) C46 Sensibilisation annuelle de personnel et d'explication au tri sélectif + affichage des consignes C47 Borne de collecte sélective et de recyclage pour les déchets au tri sélectif (papiers, plastiques et emballages sans vêtements...) C48 Présence de poubelles triées pour le public dans les parties communes et ou le parking	Présence de la plateforme de tri	Présence de la plateforme de tri et valorisation des déchets	Présence de la plateforme de tri et valorisation des déchets et sensibilisation et affichage	3	Mise en place d'une plateforme de tri compactes carton Sensibilisation des enseignes	
ST 32 Tri sélectif consommables	C49 Borne de collecte sélective et de recyclage pour les déchets au tri sélectif (papiers, plastiques et emballages sans vêtements...) C48 Présence de poubelles triées pour le public dans les parties communes et ou le parking	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	2	Borne de collecte sélective sur le parking Récupération des papiers et verre de l'hypermarché Poubelles triées pour le public dans les allées	
T13. ENERGIE							
ST 33 Optimisation énergétique	C100 Audit énergétique C101 Mise en place d'un plan d'Amélioration Énergie (ADEME, architectes et électriciens)	Audit énergétique et 30% du plan d'amélioration mis en œuvre	Audit énergétique et 60% du plan d'amélioration mis en œuvre	Audit énergétique et plus de 90% du plan d'amélioration mis en œuvre	3	Analyse matérielle des consommations énergétiques pour optimisation, avec actions correctives proposées par un prestataire Certificat d'économie d'énergie en cours	
ST 34 Economies d'énergie thermique	C102 Étude thermique (CVC (chauffage, climatisation, ventilation)) C103 Isolation des façades et toitures C104 Prise en compte des ponts thermiques C105 Vitrages isolants et à basse émissivité C106 Présence de capteurs solaires sur l'ensemble des entrées ou centre commercial des enseignes	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de 3 à 4 critères	Prise en compte de 5 critères	3	Étude RT 2005 Prise en compte des ponts thermiques dans l'isolation Isolation des façades Vitrages isolants Présence de capteurs	
ST 35 Economies d'énergie d'éclairage	Optimisation de l'éclairage naturel C107 Présence de stores et / ou de puits de jour et ventilaires C108 Présence de protections solaires sur les façades sud et ouest du bâtiment C109 Outils de suivi de la consommation et plans d'actions C110 C111 Présence de détecteurs de lumière associés à des luminaires, permettant de réduire l'intensité de l'éclairage artificiel en fonction de l'éclairage naturel des parties communes	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	3	Stores Protection solaire sur les façades Suivi des consommations avec la GTC	
ST 36 Economies de climatisation	C111 Eau frigorigène conforme et optimisée C112 Maintenance des pompes à chaleur C113 Suivi des recharges de gaz	Gaz frigorigène conforme et optimisé	Gaz frigorigène conforme et optimisé et un des deux autres critères	Prise en compte des deux critères	3	Caractérisation autorégulée et optimisée prévue à la GTC Gaz conforme (pas de F-G2)	
ST 37 Energies renouvelables	C114 Source d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, biomasse, géothermique...), à des fins d'auto-alimentation et d'autoconsommation (100% renouvelable hydraulique, vent, éolien, biomasse)	10 à 20% de la consommation totale autorisée par les ER ou services verts	30 à 35% de la consommation totale autorisée par les ER ou services verts	Plus de 35% de la consommation totale autorisée par les ER ou services verts	3	La production photovoltaïque - la consommation assurée (1 800 MW + 450 MW = 2 300 MW)	
T14. PROPRETÉ, ENTRETIEN ET TRAVAU							
ST 38 Entretien et propreté	C115 Établir une réglementation sur l'absence de fientes État de propreté général et sanitaire État de la signalétique (panneaux, affichages) et de médiateur urbain État des zones de stationnement Moyens de nettoyage de site État des toilettes État des entrées des zones de service État des entrées État des entrées État des entrées	État de propreté général et état de la signalétique (panneaux, affichages) et de médiateur urbain et aspect de deux autres critères	État de propreté général et état de la signalétique (panneaux, affichages) et de médiateur urbain et aspect de trois autres critères	État de propreté général et état de la signalétique (panneaux, affichages) et de médiateur urbain et aspect de quatre autres critères	3	Rapport "Chien mystère" Inondable Attention à la propreté des zones de vente	
ST 39 Risques et aménagement	C116 Communication faite des travaux d'aménagement avant l'arrivée C117 Travaux conduits selon les principes d'un Charte vert C118 Communication sur les travaux d'aménagement	Prise en compte d'un critère	Prise en compte de deux critères	Prise en compte de trois critères	3	Communication "L'Esprit Vert" sur les palmiers Charte vert	

L'audit est réalisé par Ecocert Environnement sur site le 2 septembre 2011.
Les points sont attribués sur la base de preuves (constats terrain, contrats, comptes-rendu de réunion, photos, articles, ...).